



Communiqué

Parking relais de la Bourdonnette: occupation illégale des gens du voyage

Samedi 3 mai 2025, peu après minuit, un convoi de 14 caravanes des gens du voyage, s'est installé sur le parking P+R de la Bourdonnette. La Ville de Lausanne, par le biais de son Conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand, a déposé une plainte pénale, pour violation de domicile. Une procédure judiciaire est en cours, sous la conduite du Ministère public.

Samedi 3 mai 2025, peu après minuit, un convoi de 14 caravanes des gens du voyage, provenant de la Vue des Alpes, s'est installé sur le parking P+R de la Bourdonnette.

La Ville de Lausanne, par le biais de son Conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand, a immédiatement déposé une plainte pénale pour violation de domicile auprès du Ministère public, suite à cette occupation illégale. Un ordre d'évacuation a été notifié par les agentes et agents de la police municipale de Lausanne, dans la matinée du dimanche 4 mai, avec un délai à dimanche midi pour quitter les lieux. La procédure d'expulsion suit son cours.

Dans l'après-midi du dimanche 4 mai, un second convoi de 7 caravanes provenant également de la Vue des Alpes, s'est installé à la route de Chavannes sur une parcelle privée, à proximité du Boulodrome.

Lundi 5 mai, à 12h30, il a quitté ce lieu, dans le but de rejoindre le premier convoi sur le P+R de la Bourdonnette. Il en a été empêché par la police.

«La Ville de Lausanne reste ferme quant à sa position et refuse que des caravanes des gens du voyage occupent illégalement le territoire lausannois sans autorisation préalable et respect des conditions posées», précise Pierre-Antoine Hildbrand.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél + 41 79 964 27 39**

Lausanne, le 5 mai 2025